

# CHAMPIONNAT DE LA REUNION DE KARTING 2018

## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Karting de La Réunion.  
Le Championnat de La Réunion 2018 se déroule en une série de 3 épreuves par catégorie réparties en 3 journées, sur la période allant d'Avril à Octobre.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
- 1.2.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de La Réunion.  
La ligue du Sport Automobile de la Réunion peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LSAR, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

DATE	INTITULE DE L'EPREUVE
29 Avril 2018	1ere Manche du championnat de la Réunion 2018
24 Juin 2018	2ème Manche du championnat de la Réunion 2018
07 Octobre 2018	3ème Manche du championnat de la Réunion 2018

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat de la Réunion 2018 sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale et internationale en cours de validité pour 2018, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat de la Réunion 2018, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive de karting du ressort de la LSAR régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat de la Réunion 2018 que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3.** Le Championnat de la Réunion 2018 est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Senior KZ2/KZ2Master/KZ2 Gentleman.

La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2Master/Gentleman se fera sur la base des 2 premières journées du Championnat de la Réunion 2018.

**Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 2 épreuves qualificatives du Championnat de la Réunion, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.**

### 3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de La Réunion devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de La Réunion.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Minime et Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs enregistrés en catégorie KZ2 / OPEN 125 / Rotax max / Rotax Master / X30 Junior / Sénior / Nationale.

- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

- 4.1.4. Catégories admises et groupes sous format d'épreuves de type « Courses Club » :

- **Groupe 1 : Minikart et Minime (IAME Gazelle) et ancien Minime (RotaxMicro Max).**
- **Groupe 2 : Cadet (Rotax Mini Max) et Ancien Minime-Cadet (IAME Puma).**
- **Groupe 3 : Karts de 28 chevaux maximum, autres que ceux des groupes 1 et 2. Pneus pluie autorisés (de type Nationale, X30 Junior, KFS, ...).**
- **Groupe 4 : karts de 40 chevaux maximum (DD2 compris), autres que ceux des groupes 1, 2 et 3. Pneus pluie autorisés (de type Sénior, Rotax Max, ...).**
- **Groupe 5 : Karts 175cc maximum avec boîte de vitesses (de type KZ2, ...).**
- **Catégorie loisir**

### 4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pneus autorisés :

Les pneumatiques utilisés dans les groupes 1 et 2 seront de type VEGA CADETTI.

Les pneumatiques utilisés dans les groupes 3,4 et 5 seront de type VEGA XH2

- 4.2.2. Pour toutes les catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 2 pneus avant et 2 pneus arrière neufs. Chaque pilote de ces catégories aura droit à un pneu avant et un pneu arrière de secours, qu'il pourra utiliser en cas de crevaison avéré avant la sortie de la zone de contrôle techniques (au niveau de la balance).

Les pneus « Pluie » seront en gestion libre dans la limite de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour chacune des quatre épreuves. Ils seront fournis par le pilote.

Les pneus « Pluie » seront en gestion libre dans la limite de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour chacune des trois épreuves. Ils seront fournis par le pilote.

Les pneus devront être présentés au commissaire technique lors du contrôle technique à chaque épreuve pour enregistrement.

## ARTICLE 5. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 5.1. GENERALITES

- 5.1.1 Les épreuves du Championnat de La Réunion devront obligatoirement se dérouler selon le schéma

défini ci-dessous.

5.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

5.1.3. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, Finale 1, Finale 2 et Finale 3. Il n'y aura pas de repêchage.

5.1.4. **Longueur des courses**

Essais chronométrés	10 minutes
Finale 1, 2, et 3:	15 km par temps sec 12 km par temps de pluie

5.1.5. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

5.1.6. **Finale 1**

Les places de départ pour la Finale 1 sont celles du classement des essais chronométrés.

5.1.7. **Finale 2**

Les places de départ pour la Finale 2 seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la Finale 1.

5.1.8. **Finale 3**

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des finales 1 et 2 seront additionnés et permettront d'établir la grille de départ de la finale 3.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

## ARTICLE 6. CLASSEMENTS

### 6.1. CLASSEMENT D'UNE MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LA REUNION

Le classement d'une manche se fera en additionnant les points marqués par chaque pilote lors des finales 1, 2 et 3.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 6.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LA REUNION

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de La Réunion peut marquer des points sauf ceux mentionnés à l'article 3.2.

Le classement final du championnat sera établi en additionnant les points obtenus aux 6 meilleurs résultats (sont considérés comme un résultat, les points marqués en finale 1, finale 2 et finale 3 de chaque épreuve).

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et

ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale 3 de la dernière épreuve les départagera.

Le classement de la Finale 1, Finale 2 et de la Finale 3 de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points selon le barème suivant :

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Point	Classement	Point
1 <sup>er</sup>	50	7 <sup>ème</sup>	19	13 <sup>ème</sup>	13	19 <sup>ème</sup>	7
2 <sup>ème</sup>	40	8 <sup>ème</sup>	18	14 <sup>ème</sup>	12	20 <sup>ème</sup>	6
3 <sup>ème</sup>	32	9 <sup>ème</sup>	17	15 <sup>ème</sup>	11	21 <sup>ème</sup>	5
4 <sup>ème</sup>	26	10 <sup>ème</sup>	16	16 <sup>ème</sup>	10	22 <sup>ème</sup>	4
5 <sup>ème</sup>	22	11 <sup>ème</sup>	15	17 <sup>ème</sup>	9	23 <sup>ème</sup>	3
6 <sup>ème</sup>	20	12 <sup>ème</sup>	14	18 <sup>ème</sup>	8	24 <sup>ème</sup>	2
		1point au-delà du 24 <sup>ème</sup>					

### 6.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

## ARTICLE 7. PRIX

Les récompenses seront offertes par la LSAR.

Les 3 premiers de chaque catégories seront récompensés par une Coupe.

## ARTICLE 8. COMMUNICATION DES RESULTATS

### 8.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 8.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de La Réunion devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## ARTICLE 9. RAPPEL DIVERS

9.1. L'accès au parc d'assistance (parc fermé départ ou arrivée), la pré-grille et le contrôle technique, n'est autorisé qu'aux seules personnes licenciées désignées par l'organisateur, aux pilotes et aux accompagnateurs (un accompagnateur licencié par pilote).

9.2. Il est rappelé que, pour les pilotes mineurs, le Tuteur légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve. Le Tuteur légal a toutefois la possibilité de désigner un Tuteur dit « mandataire spécial » aux fins de le représenter en qualité de Concurrent Tuteur par la

signatur d'un formulaire de délégation, soit pour une seule épreuve, soit pour l'ensemble des épreuves du Championnat disputées par le mineur.

Il est toutefois précisé :

« Tout titulaire d'une licence concurrent tuteur (ICT) pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée, sous réserve que cette dernière soit majeure et titulaire d'une licence Concurrent » (Guide des Clubs et Licences).

### 9.3. Remise des Récompenses :

À la demande de la Direction de l'épreuve, ou du Responsable du protocole, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie, après avoir répondu au contrôle de poids, devront se présenter au podium en tenue sportive correcte afin de procéder à la cérémonie protocolaire.

### 9.4. L'engagement au Championnat de La Réunion vaut acceptation par le pilote (et son Tuteur) du présent règlement.